



La modification No 1 à la demande d'offres à commandes (DOC) est émise pour:

1. Modifier Partie 4 - Procédures d'évaluation et méthode de sélection.

1. Modifier Partie 4 - Procédures d'évaluation et méthode de sélection.

Supprimer: Article 1.1.1 Critères techniques obligatoires, dans son intégralité; et

Insérer: Le nouvel **article 1.1.1 Critères techniques obligatoires:**

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les offres seront évaluées en vue de déterminer si elles répondent à tous les critères techniques obligatoires énoncés à l'**Annexe E – Critères d'évaluation**. Les offres qui ne répondent pas aux critères obligatoires seront déclarées non recevables, et seront rejetées.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT LES MÊMES.